

CORPORATION MUNICIPALE DE PIEDMONT

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

128, chemin de la Galène, (Lot 2 313 417)

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE

Lors de l'assemblée régulière du conseil municipal qui aura lieu le 7 octobre 2019, à la salle de l'Hôtel de ville, située au 670, rue Principale à Piedmont, des demandes de dérogations mineures à la réglementation seront entendues.

128, chemin de la Galène (Lot 2 313 417)

Nature : Bâtiment accessoire – Pergola attenante au bâtiment principal située en cour latérale

Pente de toit – Portion de la toiture du bâtiment principal ainsi que la toiture de la véranda attenante au bâtiment principal inférieures à 6:12

Effet : Une décision favorable du Conseil aura pour effet de permettre :

- La construction d'une pergola attenante au bâtiment principal située en cour latérale alors que la réglementation autorise uniquement la construction d'une pergola détachée du bâtiment principal dans les cours latérales.
- Une réduction de la pente minimale requise de (6:12) pour la construction d'une portion de la toiture du bâtiment principal ainsi que la construction d'une toiture pour de la véranda attenante au bâtiment principal, alors que la réglementation stipule une pente minimale de six dans douze (6:12) doit être prévue.

Quiconque est intéressé peut se faire entendre relativement à ces demandes lors de l'assemblée qui aura lieu le 7 octobre 2019 à compter de dix-neuf heures (19 h 00) à la salle de l'Hôtel de ville située au 670, rue Principale à Piedmont.

Donné à Piedmont, ce 17^e jour du mois de septembre 2019.



Jean-François Albert
Directeur général et greffier